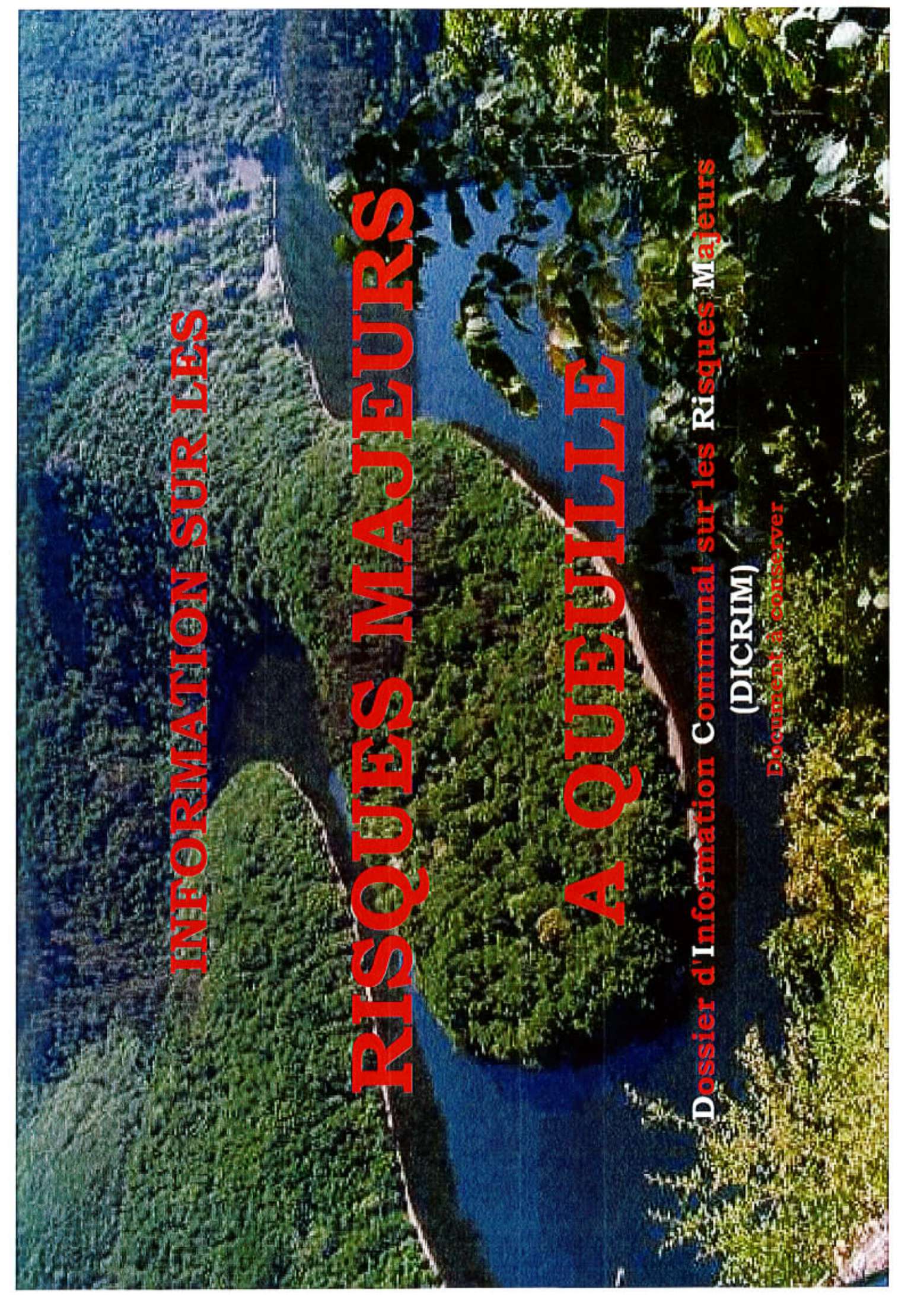


An aerial photograph of a river meandering through a lush, green forest. The river is a deep blue color, contrasting with the vibrant green of the surrounding trees. The forest appears dense and healthy, with varying shades of green indicating different types of vegetation. The river's path is irregular, with several bends and loops visible from this high-angle perspective.

**INFORMATION SUR LES**

# **RISQUES MAJEURS A QUEUILLE**

**Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs  
(DICRIM)**

**Document à conserver**

# RISQUES MAJEURS A QUEUILLE



## Le risque majeur, c'est :

" La définition que je donne du risque majeur, c'est la menace sur l'Homme et son environnement direct, sur ses installations, menace dont la gravité est telle que la société se trouve absolument dépassée par l'immensité du désastre. " *Haroun Tazieff*

## Caractéristiques du risque majeur :

- faible fréquence : l'Homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.
- énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

L'événement potentiellement dangereux ne devient un risque majeur que s'il s'applique à une zone présentant des enjeux humains, économiques ou environnementaux.

## A Queuille :

- La Commune est concernée par :
  - des risques naturels : feux de forêts, inondations, mouvements de terrain, séismes.
  - un risque technologique : rupture de barrage.

## Un droit à l'information du citoyen :

Conformément à la loi n°87-565 du 22 Juillet 1987 :

"Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent".

## Ce document :

Prenez connaissance de ce document, conservez-le, il vous sera utile en cas d'alerte ou de catastrophe.

## LES BONS GESTES LES CONSIGNES GENERALES

### IL NE FAUT PAS :



- se rendre sur le lieu de l'accident et mettre votre sécurité en danger ou gêner les secours.



- encombrer les lignes téléphoniques.



- aller chercher vos enfants à l'école, les enseignants les mettront en sécurité.



- fumer ou provoquer toute flamme ou étincelle.

### IL FAUT :

- disposer d'un poste de radio à piles.



- écouter la radio et respecter les consignes.

Fréquences des radios :

France Info :

105.5 Mhz

France Bleu Pays d'Auvergne :

102.5 Mhz

- respecter le signal d'alerte émis par une sirène.
- libérer les lignes téléphoniques pour les secours.





## LES FEUX DE FORÊT

### Un feu de forêt, c'est :

un incendie qui se propage sur une surface d'au moins 1 hectare de forêt ou de lande.

Deux points sont importants dans la progression de l'événement :

- les conditions naturelles (relief, sécheresse, vent, densité des zones boisées, humidité...)
- l'action de l'homme (entretien de l'espace, délais d'alerte, points d'eau, moyens d'intervention...)

### Les risques à Queuille :

Le territoire boisé de la Commune étant très important et dense jusqu'aux abords du bourg et des villages, le risque est donc important, notamment en période de sécheresse.

### Les mesures prises par la Commune :

- entretien de la voirie (chemins, talus et bordures de route)
- conservation des points d'eau
- encadrement des feux dits "d'écobuage".

### Informations préventives :

#### AVANT :

Prévoir des moyens de lutte (point d'eau, tuyau d'arrosage,...), débroussailler autour des habitations, vérifier l'état des fermetures (volets, portes, toiture).

#### PENDANT :

- Constat d'un départ de feu : appeler les pompiers au 18 ou 112, attaquer le feu si possible, respirer à travers un tissu humide, rechercher un abri ou fuir perpendiculairement au vent
- En voiture, ne pas sortir et s'isoler le plus possible de la végétation
- Dans une habitation : arroser les boiseries extérieures et les abords, fermer les bouteilles de gaz et éloigner celles de l'extérieur, fermer les portes, fenêtres et volets, occulter les aérations de linges humides, ouvrir le portail du terrain, rassembler papiers, argent, médicaments, attendre les ordres des secours en cas d'évacuation, rentrer les tuyaux d'arrosage.

#### APRÈS :

Eteindre les foyers résiduels, appeler les pompiers en cas de reprise de feu, ou d'anomalie sur la structure des bâtiments.

### Les gestes qui sauvent :



Ouvrez le portail de votre terrain



Fermez les bouteilles de gaz à l'extérieur



Informez-vous dans un bâtiment



Fermez les volets



Ne vous exposez jamais à partir d'un feu de forêt



## LES INONDATIONS

### Une inondation, c'est :

une submersion due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par de fortes précipitations.

Deux types sont régulièrement observés :

- les crues torrentielles (montée des eaux des ruisseaux et rivières souvent due aux orages)
- le ruissellement urbain (montée des eaux souvent due à l'imperméabilisation des terrains, des aménagements urbains et des pentes qui peut provoquer des phénomènes de barrage ou d'entonnoir).

### Les risques à Queuille :

Étant dans un secteur vallonné, les habitations ne sont pas menacées par les crues torrentielles, toutefois certaines voies de circulation comme "La Ganne" entre Les Chanôts et Queuille, la route du barrage, la route de Chambonnet, le pont et la queue de Moignoux nécessitent une certaine prudence lors de précipitations importantes. Également, la vigilance est de mise en période de crue pour la circulation dans les chemins de nos côtes qui sont traversés par des ruisseaux.

Sur la Commune, le ruissellement urbain est principalement provoqué par l'imperméabilisation des terrains par ailleurs souvent en pente, la saturation ou l'obturation des systèmes collecteurs d'eau de pluie.

### Les mesures prises par la Commune :

- entretien des caniveaux ou regards
- aménagement ou réhabilitation des berges
- redimensionnement des buses de passage d'eau.

### Informations préventives :

#### AVANT :

Prévoir une réserve d'eau potable, rassembler papiers, argent, médicaments.

#### PENDANT :

Fermer portes, fenêtres, aérations, couper le gaz et l'électricité, monter dans les étages, écouter la radio et attendre les consignes des autorités.

#### APRÈS :

Ventiler les pièces, contrôler les circuits électriques avant de rétablir l'électricité, chauffer dès que possible.

### Les gestes qui sauvent :



Fermez les portes, les aérations



Coupez l'électricité et le gaz



Montez immédiatement à l'étage



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ne prenez pas votre voiture : ne forcez pas les interdictions



## LES MOUVEMENTS DE TERRAINS

### Un mouvement de terrain, c'est :

un déplacement du sol ou du sous-sol qui dépend de la nature géologique du terrain. Il est dû à la dissolution plus ou moins lente des différentes couches du sol ou plus rapidement dû à l'érosion favorisée par l'action de l'eau ou de l'homme.

### Les risques à Queuille :

Le territoire communal étant cerné par des vallées, le risque est donc largement présent dans nos côtes principalement à cause des chutes de pierres. Il faut donc être vigilant notamment en période de gel ou de précipitations.

### Les mesures prises par la Commune :

- ▣ entretien de la voirie (chemins, talus et bordures de route)
- ▣ surveillance des zones à risques élevés.

### Informations préventives :

#### AVANT :

S'informer des risques encourus et des gestes de sauvegarde.

#### PENDANT :

- ▣ Fuir latéralement en regagnant au plus vite les hauteurs les plus proches
- ▣ Ne pas revenir sur ses pas
- ▣ Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

#### APRÈS :

- ▣ Évaluer les dégâts et les dangers
- ▣ Informer les autorités.

### Les gestes qui sauvent :



## LES SEISMES

### Un séisme, c'est :

une fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles. Des vibrations du sol sont transmises aux bâtiments. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

### Les risques à Queuille :

La Commune de Queuille se situe dans une zone de sismicité I a d'intensité très faible (secousse légèrement ressentie).



## LES SEISMES

### Les mesures prises par la Commune :

- ▣ Information de la population.

### Informations préventives :

#### AVANT :

- ▣ S'informer sur les risques et repérer un endroit où se mettre à l'abri.
- ▣ Connaître les points de coupure de gaz, d'électricité et d'eau.

- ▣ Fixer les appareils et meubles lourds.

#### PENDANT :

- ▣ A l'intérieur, s'éloigner des fenêtres, rester vers un mur porteur ou sous un meuble solide (exemple : sous une table). Si on est couché, rester dans son lit en se protégeant la tête avec l'oreiller.
- ▣ A l'extérieur, ne pas rester sous des fils électriques ou vers tout ce qui peut s'effondrer.

- ▣ En voiture, s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

#### APRÈS :

- ▣ Vérifier le gaz, l'eau et l'électricité; en cas de fuite de gaz, ouvrir les fenêtres.
- ▣ S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer, se méfier des répliques sismiques, ne pas aller chercher les enfants à l'école et écouter la radio.



## LA RUPTURE DE BARRAGE

### Les risques à Queuille :

La Commune de Queuille est soumise au risque de rupture du barrage des Fades-Besserve. Le barrage est soumis à un PPI (Plan Particulier d'Intervention), qui définit l'organisation des secours et les interventions à mettre en œuvre. Ce document est consultable en Mairie ainsi que l'onde de submersion à l'aval du barrage des Fades-Besserve. Les zones concernées sont tout le long de la vallée de la Sioule traversant notre territoire.

### Informations préventives au moment de l'alerte :

- ▣ Rejoindre les points les plus hauts de la vallée, écouter la radio.
- ▣ Attendre les consignes des autorités ou le signal de fin d'alerte.